



Droit bancaire concernant une levée partielle

Par **Gwenvi44**, le **30/07/2013** à **14:15**

Bonjour,

J ai décidé il y a un an de faire une division parcellaire afin de régler différents crédits. À l époque j ai envoyé un mail à mon conseiller en lui expliquant mon projet et en lui demandant comment ça allait se passer vis à vis de notre crédit immobilier (hypothécaire) ...étant donné qu il connaissait bien ma situation financière. Celui ci m a répondu que si le notaire n y voyait pas d inconvénients que je pouvais solder partiellement ou totalement mes crédits avec la division parcellaire mentionnée . Début d année je fais intervenir le géomètre, les élagueurs pour l abattageet signe un compromis chez le notaire. Après 4 mois d attente pour l accord de la levée partiellele directeur d agence m informe que je dois restituer la totalité de la somme du terrain ...(le bien a été évalué par un notaire a la demande de la banque 320 k € avec le foncier en moins en sachant que l hypothèque portait sur 290 k €) .

Ma question est la suivante : est ce que l échange mail avec mon conseiller a une valeur juridique (sachant que le directeur m a bien dit qu il n avait aucune délégation pour répondre à ma requête de l époque) ou non.....que dois je ou puis- je faire?

Par avance merci.

Cordialement